Déclaration de neutralité des substances chimiques

Règlement REACH CE 1907/2006

Cher client,

Le règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) est entré en application le 01.06.2007. Son objectif est d'enregistrer et d'évaluer les substances chimiques utilisées dans l'Union Européenne.

La Société Dr. Hahn GmbH & Co. KG produit des paumelles et est par conséquent un fabricant de soi-disant „articles". Nous ne produisons aucune substance chimique, mais utilisons celles-ci exclusivement à titre d'auxiliaires dans notre production. En tant qu'„usager en aval", nous ne sommes pas dans l'obligation de les pré-enregistrer nous-mêmes, mais dépendons des informations et en particulier de l'enregistrement des substances chimiques utilisées par nos fournisseurs préalables. La phase de pré-enregistrement, qui a pris fin le 1 décembre 2008, est entretemps achevée et ne nous a conduits à aucune restriction identifiable concernant notre gamme de produits et de services.

Au vu de l'état actuel de nos connaissances et des informations de nos fournisseurs préalables existantes jusqu'à présent, les produits que nous avons livrés jusqu'à maintenant ne contiennent aucune substance inscrite dans la Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC ; en date du 20.06.2013) suivant l'Annexe XIV du Règlement REACH.

Ces informations de produit reposent sur l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences.
Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions.

Sincères salutations
Dr. Hahn GmbH & Co. KG



Ulli Cremers
QMB

Mönchengladbach, den 24.06.2013